

## Les Vignerons Coopérateurs

# TOUT UN ETAT D'ESPRIT

## DEVENIR MEMBRE DU CLUB PARTENAIRE DES VIGNERONS COOPERATEURS DE FRANCE

### Principe

Le **Club Partenaire** des Vignerons Coopérateurs de France accueille les entreprises qui souhaitent travailler avec les caves coopératives. Les Vignerons Coopérateurs de France sont des **FACILITATEURS**. Via le Club Partenaire vous avez un accès privilégié aux caves coopératives et à leurs adhérents par le biais de solutions personnalisées.

Les Vignerons Coopérateurs de France et l'entreprise partenaire contractualisent une **convention** ou un **accord de partenariat**. Chaque convention est adaptée aux besoins de l'entreprise, nous créons ensemble une **convention personnalisée** pour un partenariat adapté.

### Etat d'esprit

Un partenariat **gagnant-gagnant**... Plusieurs solutions possibles...  
Chaque partenariat, **exclusif par métier**, est à définir en fonction de vos besoins.

#### 1 - Les Packs Bronze/Argent/Or

Vous souhaitez être membre du Club Partenaire des Vignerons Coopérateurs de France, vous avez un accès privilégié aux caves coopératives, grâce à un **Pack (bronze/argent/or) personnalisable** avec les solutions de votre choix

#### 2 - Les conventions personnalisées

Vous souhaitez proposer des **tarifs préférentiels aux caves coopératives**, les Vignerons Coopérateurs vous invitent à faire partie du Club Partenaire pour bénéficier d'un accès privilégié aux caves coopératives avec des actions adaptées à votre projet

#### 3 - Créer un accord de développement commercial

Nous pouvons également définir ensemble un **accord de développement du chiffre d'affaires de votre entreprise** auprès des caves coopératives, avec rétribution aux Vignerons Coopérateurs de France si vos objectifs sont atteints.

Autant de solutions que de partenaires...

## I – Les Packs Bronze/Argent/Or

Voici trois **Packs** basiques personnalisables en fonction des solutions que vous avez choisies :

### **Pack bronze**

Ce pack offre au partenaire un accès aux caves coopératives à travers une **information institutionnelle et/ou commerciale** qui peut passer par l'envoi de circulaires et de mailings co-logotés.

### **Pack argent**

Ce pack permet de franchir un pas supplémentaire pour **plus de notoriété auprès des adhérents** des Vignerons Coopérateurs de France et des caves coopératives à travers l'information interne (circulaires, mailing co-logotés) mais également un article dans le journal interne des Vignerons Coopérateurs. Vous pouvez également intervenir en réunion des Vignerons Coopérateurs de France et/ou de leurs Fédérations, et aussi être présent lors de notre Congrès annuel.

### **Pack or**

Ce pack offre une **visibilité maximum** du partenaire grâce à un accès privilégié auprès de nos adhérents, que ce soit par le biais de l'information interne (circulaire, mailings co-logotés, journal interne), par des interventions dans le cadre de réunions des Vignerons Coopérateurs de France et/ou de leurs Fédérations. Enfin vous avez accès à une série d'outils de communication au choix : présence sur les stands Vignerons Coopérateurs lors du Congrès annuel, sur les stands en salon professionnel. Enfin, vous avez la possibilité de réaliser des insertions publicitaires\* (hors budget) dans le journal interne ou l'agenda des Vignerons Coopérateurs de France.

*\* La CCFV ne gère pas les insertions publicitaires, pour connaître les tarifs, se renseigner auprès de  
M. Jean-Pierre DUMAS : Tél. 01 49 84 03 30 pour le journal interne des Vignerons Coopérateurs  
M. Fabien CHIKLI : Tél. 01 53 36 20 40 pour l'agenda annuel des Vignerons Coopérateurs*

## 2 – Les conventions personnalisées

Les **solutions** proposées par les Vignerons Coopérateurs de France sont **personnalisables** pour chaque partenaire... Vous choisissez les solutions qui vous intéressent. **Voici le détail des solutions...**

	Actions	Retombées potentielles	Objectifs
<b>INFORMATION</b>			
Solution 1	<b>CDROM</b> Média des caves coopératives de France	Un fichier de 870 caves coopératives soit potentiellement un accès à 110000 vignerons coopérateurs	Présenter une offre commerciale à l'ensemble des caves coopératives
Solution 2	<b>Information réseau</b> CCVF (circulaires d'informations auprès des adhérents de la CCVF, extranet) - toutes les semaines	21 Fédérations de caves coopératives soit 870 caves coopératives soit un accès potentiel à environ 1500 présidents et directeurs de caves	Informers les caves coopératives par le biais de l'information syndicale. Une approche plus institutionnelle
Solution 3	<b>Journal interne</b> (informations dans la rubrique Vie syndicale) - 4 par an	Diffusion aux 9000 administrateurs de caves coopératives et aux 21 Fédérations de caves coopératives	Toucher directement les décideurs des caves coopératives
Solution 4	Possibilité de <b>co-logoter</b> des courriers avec l'entreprise	Une diffusion aux 21 Fédérations de caves coopératives ou aux 870 caves coopératives soit un accès potentiel aux 110000 vignerons coopérateurs	Informers les caves coopératives par le biais de l'information syndicale. Une approche plus crédible
<b>COMMUNICATION</b>			
Solution 5	Présence de votre logo et d'information entreprise sur notre <b>site internet (page Club partenaires)</b>	Une visibilité de votre logo sur notre site internet	Confirmer votre partenariat et le rendre visible sur notre site internet
Solution 6	Opérations de communication CCVF <b>Présence sur stand CCVF dans les salons professionnels (SITEVI / VINITECH / INNOVIGNE)</b>	Des informations préalables envoyées aux 21 Fédérations de caves coopératives soit potentiellement les 9000 administrateurs de caves Un accès aux visiteurs du salon	Etre un partenaire visible et crédible sur le stand des vignerons coopérateurs
Solution 7	Opérations de communication CCVF <b>Présence sur stand au congrès de la CCVF (en région)</b>	Un accès à plus de 300 congressistes, adhérents de Fédérations de caves coopératives, issus de l'ensemble des régions de France	Etre un partenaire institutionnel des vignerons coopérateurs
Solution 8	<b>Insertion publicitaire*</b> dans le journal interne de la CCVF (4 par an)	9000 administrateurs de caves coopératives et 21 Fédérations de caves coopératives	Un taux de pénétration maximum auprès de la cible : décideurs en cave coopérative
Solution 9	<b>Insertion publicitaire*</b> dans l'agenda des Vignerons Coopérateurs de France (édition annuelle)	L'accès aux 21 Fédérations de caves, aux responsables nationaux et responsables locaux de la filière à qui sont offerts ces agendas	Etre un partenaire visible des caves coopératives tout au long de l'année

<b>ACTION - INTERVENTION EN REUNION</b>			
Solution 10	Intervention dans les réunions CCVF <b>Réunion du CA de la CCVF</b>	50 administrateurs de la CCVF Soit potentiellement 870 caves coopératives Et 110000 vignerons coopérateurs	Intervenir et présenter un projet auprès des décideurs de la CCVF/Fédérations
Solution 11	Intervention dans les réunions CCVF <b>Réunion des directeurs de Fédérations de caves coopératives</b>	19 directeurs et directrices de Fédérations de caves coopératives soit potentiellement 800 caves coopératives et 100000 vignerons coopérateurs	Intervenir et présenter un projet auprès des décideurs des Fédérations de caves coopératives
Solution 12	Intervention dans les réunions CCVF <b>Réunion du SCEPE (plus grandes entreprises)</b>	33 directeurs des plus grandes caves coopératives Soit un accès potentiel à 300 membres de conseil d'administrations de caves coopératives Et plus de 5000 adhérents de caves coopératives	Intervenir et présenter un projet auprès des décideurs des plus grandes caves coopératives
Solution 13	Intervention dans les réunions CCVF <b>Réunion départementale ou régionale</b>	Accès à une ou plusieurs réunions en région ou département soit l'accès aux adhérents de caves coopératives et vignerons coopérateurs	Intervenir et présenter un projet auprès des décideurs des caves coopératives

\* La CCVF ne gère pas les insertions publicitaires, pour connaître les tarifs, se renseigner auprès de M. Jean-Pierre DUMAS : Tél. 01 49 84 03 30 pour le journal interne des Vignerons Coopérateurs  
M. Fabien CHIKLI : Tél. 01 53 36 20 40 pour l'agenda annuel des Vignerons Coopérateurs de France

### **3 – Créer un accord de développement commercial**

Nous pouvons également définir ensemble un **accord de développement du chiffre d'affaires de votre entreprise** auprès des caves coopératives, avec rétribution aux Vignerons Coopérateurs de France si vos objectifs sont atteints.

Vous ferez partie ainsi partie du **Club Partenaire** des Vignerons Coopérateurs de France vous offrant l'accès à une série de solutions.

*Pour en savoir plus, contactez :*

Nadine AMORIM  
**Vignerons Coopérateurs de France**  
**Confédération des Coopératives Viticoles de France (CCVF)**  
 53 rue de Rome - 75008 PARIS  
 Tél. 01 45 22 37 00 - Fax 01 45 22 86 21  
 ccvf.paris@wanadoo.fr